



Licence Sciences de la vie et de la terre

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences de la vie et de la terre. 2017, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse. hceres-02027104

HAL Id: hceres-02027104

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027104>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Sciences de la vie et de la terre

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences et agrosociétés

Établissement déposant : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Sciences de la vie et de la terre (SVT)* de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) propose trois parcours, un parcours *Agrosociétés (AGRO)*, un parcours *Biologie santé et environnement (BSE)* et un parcours *Sciences de la terre et de l'eau (STE)*. La licence *SVT* est aussi le support de deux *cursus master ingénierie (CMI)*, *Agro-hydrosystème* et *Productions végétales* accrédités par le réseau Formation à l'ingénierie par des universités de recherche (FiGuRe).

Les objectifs de la licence sont de préparer des étudiants soit directement à une insertion professionnelle dans le monde de l'industrie, de l'agronomie ou de l'environnement, soit de permettre aux étudiants de passer des concours ou soit une poursuite d'étude orientée vers les métiers de l'enseignement (primaire ou secondaire - master *MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation)*) à l'UAPV ou dans une autre université.

Analyse

Objectifs

La licence *SVT* est une formation généraliste dans le domaine des agrosociétés en partenariat avec l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). Depuis la rentrée 2015, les enseignements sont dispensés sur le technopôle d'Avignon, Agroparc.

Les objectifs de ces parcours classiques, se spécialisant progressivement du L1 (première année de licence) au L3 (troisième année de licence), sont, d'une part, de préparer aux masters accrédités dans les domaines de formation de la vie, la terre, l'environnement et la santé à UAPV (master *Gestion et qualité des productions végétales* pour le parcours *AGRO*, master *Agrosociétés*, parcours *Hydrosystèmes* pour le parcours *STE*) et dans d'autres universités (master de type « agrosociétés » pour le parcours *AGRO*, masters de type « biologie santé » ou « sciences de l'environnement » pour le parcours *BSE*, master de type « sciences de la terre et de l'eau » pour le parcours *STE*), et d'autre part, de préparer aux carrières de l'enseignement.

Les débouchés sont clairement explicités et adaptés à la formation donnée pour les trois parcours : technicien supérieur dans les secteurs de l'agronomie avec le parcours *AGRO*, principalement une poursuite d'études pour le parcours *BSE*, technicien en eau et environnement pour le parcours *STE*.

Organisation
<p>La licence <i>SVT</i> est construite en trois parcours : un parcours <i>AGRO</i>, un parcours <i>BSE</i> et un parcours <i>STE</i>. A cette licence s'adosent deux CMI depuis quatre ans, l'un sur les agro-hydrosystèmes et l'autre sur les productions végétales, accrédités par le réseau FiGuRe. De plus, un diplôme universitaire (DU) d'opérateur de production polyvalent existe et offre l'opportunité à certains étudiants de se réorienter pour rejoindre un BTS (brevet de technicien supérieur) ; il est positionné sur le second semestre de la première année et s'adresse aux étudiants en décrochage.</p> <p>L'organisation de la licence <i>SVT</i> est classique avec une première année nommée année « d'intégration » puisque différentes matières sont encore enseignées et tous les enseignements sont communs aux trois parcours. Puis progressivement une spécialisation s'installe en seconde année (90 heures unités d'enseignement (UE) spécialisée et 18 heures UE d'ouverture, ce qui représente 30 % et 6 % du nombre d'heures en L2 (deuxième année de licence) respectivement). Enfin, elle est quasiment totale en L3 (seulement 25 % de tronc commun entre les trois parcours) avec trois parcours distincts proposés. Les enseignements sont uniquement en présentiel et le nombre d'heures dispensées est légèrement plus important en L2 et L3 et peut atteindre 630 heures alors qu'il est de 561 heures en L1. La professionnalisation est présente au cours du cursus par une UE sur la construction du projet professionnel (21 heures en L2), la réalisation de stages obligatoires et facultatifs. Par rapport à l'encadrement des étudiants, le tutorat ne concerne que les étudiants de L1 après une évaluation à mi-parcours, et il n'y a pas de dispositif d'autoévaluation progressive au cours de la formation.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le technopôle d'Avignon, Agroparc, a été rejoint en 2015 par le pôle Agrosociétés et regroupe actuellement sur le même site l'unité de formation et de recherche-insertion professionnelle sciences, technologies, santé (UFR-ip STS), le centre d'enseignement et de recherche en informatique (CERI) et l'IUT (Institut universitaire de technologie) à côté de l'INRA Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un accord de partenariat entre l'UAPV et l'INRA a été signé. Ce pôle scientifique, nommé campus Jean-Henri Fabre, est consacré au développement des activités des acteurs de la filière alimentaire que sont l'INRA, la chambre d'agriculture, la Fédération régionale des industries agroalimentaires, le pôle de compétitivité Terralia et les différents centres de transfert de technologie (Centre régional d'innovation et de transfert de technologie, CRITT, Centre de ressources de techniques avancées, CRTA, Centre technique de la conservation des produits agricoles, CTCPA et Centre technique interprofessionnel fruits légumes, CTIFL).</p> <p>Les laboratoires de recherche de ces différents centres, en particulier de l'INRA, sont regroupés au sein d'une structure fédérative de recherche (SFR) baptisée TERSYS et bénéficient d'une école doctorale de site (ED 536) <i>Sciences et agrosociétés</i>.</p> <p>La licence <i>SVT</i> de l'UAPV a su trouver un positionnement original, en cohérence avec son axe identitaire en recherche « agrosociétés et sciences », à côté de ses universités voisines : Aix-Marseille Université, Université de Nîmes, Université de Montpellier dont les licences « sciences de la vie et de la terre » sont moins tournées vers les agrosociétés. Néanmoins au niveau régional des passerelles existent avec les formations courtes comme l'IUT d'Avignon, l'IUT de Digne-les-Bains ou le BTS Gestion et maîtrise de l'eau (GEMEAU) de Miramas. Au niveau national, le parcours <i>CMI Productions végétales</i> n'existe qu'à l'UAPV, c'est une spécificité dont la lisibilité des débouchés doit être améliorée pour être plus attractif.</p> <p>Pour l'environnement socio-économique, aucune convention ou accord de partenariat n'existe avec des entreprises dont l'activité est en lien avec la formation, mais des liens existent avec des entreprises locales par le biais des stages professionnels.</p>
Equipe pédagogique
<p>Les enseignements sont assurés par une équipe de 40 enseignants-chercheurs (EC) ou chercheurs, dont 20 % sont des vacataires externes à l'UAPV travaillant principalement à l'INRA, et par des professionnels extérieurs qui assurent des cours thématiques (amélioration des plantes, microbiologie), pour un volume global de 427,5 heures sur les trois années. La coordination des enseignements avec les vacataires est gérée par les responsables des UE dans lesquelles ils interviennent.</p> <p>La licence <i>SVT</i> est pilotée par cinq EC : un responsable de la L1, un responsable de la L2 (également responsable de formation) et un responsable pour chacun des trois parcours de L3. Les missions des responsables de la formation sont la gestion des emplois du temps (EDT) en relation avec le service de scolarité, des enseignements spécifiques notamment réalisés par des extérieurs, des stages, de l'accueil des étudiants, etc. Des discussions pédagogiques transversales sont menées à l'issue des jurys de semestres (soit deux par an). Elles font l'objet de comptes rendus qui sont diffusés à l'ensemble des enseignants. Il n'est pas précisé si des étudiants sont associés à ces discussions pédagogiques.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs en licence <i>SVT</i> ont doublé au cours de ces dernières années ; ils sont passés de 92 en 2011 à 191 étudiants en L1 pour la rentrée 2015. A la fin de la L1, le taux de réussite est faible, de 30-40 %, ce qui s'explique notamment par le fait que ¼ des étudiants s'inscrivent en L1 en attente d'un concours ou d'intégration d'une autre formation.</p>

En L2, seulement 50 % des étudiants proviennent du L1 *SVT* de l'UAPV et le taux de réussite est de 80 %. Les 50 % restants sont des étudiants diplômés d'un DUT (Diplôme universitaire de technologie) ou d'un BTS. A l'issue du L2, les étudiants poursuivent majoritairement en L3 *BSE* (plus de 50 %) puis en L3 *AGRO* (entre 25 et 30 %) mais très peu en L3 *STE* (moins de 20 %) (où 80 % des étudiants sont originaires d'une autre formation). Les effectifs varient entre 15 et 20 étudiants pour le parcours *STE*, et entre 20 et 30 pour les parcours *BSE* et *AGRO*. Pour ces trois parcours, le taux de réussite est très bon et varie entre 85 et 95 %.

Parmi les diplômés de L3, entre 30 % (2012) et 44 % (2014) des étudiants poursuivent en master à l'UAPV, ce qui est peu si on considère l'objectif de la formation de s'inscrire dans le dispositif CMI-FiGuRe. Aucune information n'est disponible sur le devenir des étudiants ne poursuivant pas en master à l'UAPV

Place de la recherche

La recherche est bien présente dans la licence *SVT* par sa localisation au sein du Campus Henri Fabre qui héberge de nombreux laboratoires de recherche (UMR (unité mixte de recherche) Sécurité et qualité des produits d'origines végétales, UMR QualiSud, UMR Institut méditerranéen de la biodiversité et d'écologie marine et continentale, UMR Environnement méditerranéen et modélisation des agro-hydrosystèmes), des entreprises et le pôle de compétitivité Terralia. Par ailleurs, des laboratoires de recherche impliqués dans cette formation sont en étroite collaboration avec l'INRA. Ainsi, des enseignements sont réalisés par des chercheurs et l'INRA accueille également des étudiants en stage. Au cours de leur formation, les étudiants ont l'opportunité de participer, voire de s'impliquer, dans des manifestations en lien direct avec la recherche, telles que l'animation d'atelier lors de la « Fête de la science », assister à des conférences « Midisciences » (un dizaine par an) ou participer à des débats scientifiques « Café des sciences » (en moyenne six par an).

Place de la professionnalisation

La licence *SVT* propose au cours des trois années des UE de professionnalisation obligatoires (L1 - UE d'accompagnement de 12 heures, L2 - UE Projet d'orientation professionnelle de 21 heures, stage de quatre semaines minimum en L3) et facultatives à travers des UE d'ouverture (UEO) de 18 heures (création d'entreprise, stage), ce qui permet à l'étudiant de mûrir son projet professionnel. L'UEO ASTEP (Accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire) permet aux étudiants qui le souhaitent de s'engager auprès d'un enseignant pour l'aider à concevoir et à conduire des séquences de classe permettant aux élèves de primaire d'acquérir des connaissances scientifiques. Cette UEO contribue à mieux orienter les étudiants dans les métiers de l'enseignement du primaire. Toutefois, aucune information sur le nombre d'étudiants suivant ces UE facultatives n'est indiquée, pas plus que sur leur évaluation, excepté un rapport ou un poster pour les stages.

De plus, les étudiants peuvent participer à des événements tels que la « Semaine de l'industrie » et le concours « 36 heures chrono de la création d'entreprise ». La professionnalisation est donc bien présente dans cette formation.

Une réflexion est menée à l'université pour créer une UE Création d'entreprise, spécifique pour l'ensemble des étudiants CMI.

Place des projets et des stages

Les dispositifs mis en place pour les projets (UE d'accompagnement, UE Projet d'orientation professionnelle, UE Recherche innovation développement) sont nombreux au cours des trois années de la licence *SVT*, ce qui permet aux étudiants d'être opérationnels pour la recherche de stage et l'entrée dans le monde professionnel. Il est regrettable que les modalités de fonctionnement et d'évaluation de ces projets ne soient pas décrites dans le dossier. Les étudiants doivent faire un stage obligatoire en semestre 6 d'au moins quatre semaines et ils ont la possibilité de faire des stages volontaires (70 heures) dans le cadre des UEO au cours de la licence.

Pour leur recherche de stages, le bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) de l'université est chargé de diffuser aux étudiants les offres de stages et d'emplois en lien avec les formations proposées par l'université et de les assister dans leur recherche de stages. Le stage fait l'objet d'un encadrement individualisé par un EC (validation du sujet et suivi du bon déroulement). Il aurait été intéressant de préciser la proportion de stages effectués par les étudiants en laboratoire de recherche ou en entreprise.

Place de l'international

L'UAPV encourage la mobilité des étudiants à travers un service dédié : le service de la maison de l'international (service des relations internationales, SRI), et facilite les échanges en particulier dans le cadre d'accords d'échange et de coopération Erasmus. Ainsi, une liste d'accords d'échanges et de coopérations Erasmus et bilatéraux est disponible mais toutefois les mobilités sortantes sont faibles et concernent en moyenne deux étudiants par an. En 2017, deux étudiantes en L2 *SVT* ont été accueillies à l'Université du Québec à Trois Rivières, ou en L3 *SVT* parcours *AGRO*, un étudiant en 2012 et deux étudiants en 2015 sont partis également à l'étranger.

<p>La présence d'étudiants étrangers est également faible et est de l'ordre de 6 % en L1. En moyenne 50 dossiers Campus France sont reçus chaque année, seulement 10 % sont retenus ; il aurait été apprécié d'indiquer les critères de sélection de ces étudiants.</p> <p>L'enseignement de l'anglais est standard dans ce cursus de licence. Dans le cadre du parcours <i>CMI</i>, les étudiants ont la possibilité d'obtenir des certifications complémentaires de type TOEIC (test of english for international communication) ou TOEFL (test of english as a foreign language).</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>La formation <i>SVT</i> bénéficie de tout le dispositif mis en place par l'université autour du portail admission post bac (APB) : orientation active, journées post-bac, journées portes ouvertes, rencontres entre enseignants des lycées et responsables de formation.</p> <p>Pour plus de la moitié, les étudiants viennent du Vaucluse, avec une forte proportion de boursiers (plus de 55 % en <i>SVT</i>). Les néo-entrants sont majoritairement diplômés d'un baccalauréat scientifique (60 %), technologique (20 %), ou professionnel (10 %) L'information n'est pas communiquée dans le dossier concernant les 10 % restants.</p> <p>Classiquement, des passerelles existent entre les mentions du domaine <i>SVT</i>, avec les autres licences mais également avec des formations dispensées à l'IUT et avec des BTS. Par exemple, un diplôme universitaire d'opérateur de production polyvalent a été mis en place au second semestre de L1 pour permettre à des étudiants de postuler à un BTS l'année suivante. Toutefois, peu d'informations sont communiquées sur l'organisation des autres passerelles en termes de commission et de calendrier.</p> <p>Le Plan réussite en licence a été mis en place et concerne principalement l'année L1 malgré des taux de réussite faibles également en L2. Ainsi, un bilan 7 semaines après la rentrée est fait et des UE d'accompagnement sont proposées aux étudiants en difficulté : Accompagnement au projet de formation et professionnel (APFP) pour les étudiants souhaitant se réorienter, connaissance du domaine Recherche, innovation, développement (RID) ou Aide au développement individuel (ADI). Une aide à la réorientation est aussi mise en place en cours et en fin du premier semestre. Par ailleurs, afin d'optimiser la réussite en L1, l'organisation des enseignements est 41 % cours magistraux (CM), 49 % travaux dirigés (TD) et 10 % travaux pratiques (TP) avec des groupes TD de 40 étudiants et 20 pour les TP. Le tutorat n'est mis en place qu'en L1.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>Les enseignements sont traditionnels, principalement basés sur du présentiel et du type CM, TD, TP pour respectivement 41 %, 49 % et 10 % en L1, 50 %, 13 % et 37 % en L2. La progression des TP au détriment des TD en L2 paraît intéressante ainsi que l'aspect pratique de la formation dans les différentes options choisies. Malheureusement cette progression s'arrête en L3 dans les différents parcours en maintenant un fort taux de formation théorique.</p> <p>La licence <i>SVT</i> est accessible et suivie par des étudiants handicapés (22 en 2015-2016), ceux bénéficiant d'un régime spécial d'études (RSE) (3 à 4 par an) et également par validation d'acquis d'expérience (VAE) (seulement 2 sur la période 2011-2016) ou validation d'acquis professionnels (VAP) (aucune demande).</p> <p>La licence bénéficie des dispositifs standards de formation et d'introduction du numérique mis en place par l'université à travers l'environnement numérique de travail (ENT) et la cellule « technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) » (plus de 60 % des UE du parcours <i>AGRO</i> de <i>SVT</i> possèdent un espace pédagogique actif sur la plateforme d'apprentissage en ligne Moodle). La formation à la certification informatique et internet (C2I) niveau 1 est également proposée.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>L'évaluation générale des connaissances des étudiants est conforme à un dispositif licence avec des contrôles continus, des comptes rendus de TP, des travaux de groupe et des écrits terminaux. En revanche, les modalités de contrôle des connaissances (MCC) par UE ne sont nullement décrites. Les stages sont évalués soit sous forme d'un rapport soit sous forme d'un poster, selon le parcours et selon le caractère obligatoire ou facultatif du stage. L'évaluation des UE résulte de plusieurs notes et leur acquisition est prononcée à partir d'une note de 10 sur 20 avec une compensation entre UE dans le semestre et/ou dans l'année.</p> <p>La composition du jury est classique, établie en début de semestre et connue des étudiants avant la délibération par un communiqué officiel. L'attribution des crédits européens est respectée.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>Le dossier et la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) décrivent en détail les compétences que doivent acquérir les étudiants lors de leurs 3 années de formation, que ce soit les compétences transversales, les compétences en sciences de la vie et de la terre, et les compétences spécifiques dans chacun des 3 parcours de L3. Mais aucun élément permettant d'apprécier les modalités de suivi de ces compétences n'est transmis.</p>

De plus, il n'est pas évoqué la mise en place d'un portefeuille d'expériences et de compétences ou d'un livret d'étudiant.

A l'issue du L2, il n'est pas mentionné la possibilité d'intégrer une licence professionnelle. De même, les possibilités d'insertion professionnelle après la licence ne sont citées que dans la fiche RNCP et certains débouchés ne sont pas en adéquation avec la formation dispensée (e.g. emplois de technico-commercial ou dans le secteur pharmaceutique). La fiche RNCP doit être réajustée en se basant sur le contenu de la formation dispensée.

Suivi des diplômés

L'UAPV n'a pas mis en place de suivi des étudiants ; seul un suivi par le responsable du parcours *BSE* existe. Ainsi, plus de 80 % des étudiants diplômés du parcours *BSE* poursuivent en master mais principalement dans d'autres universités. Pour les diplômés des parcours *AGRO* et *STE*, 80 % continuent en master à l'UAPV. Il est fort regrettable de n'avoir aucune information sur les 20 % restant.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Sur la période d'évaluation, aucun conseil de perfectionnement n'a été mis en place. Suivant les consignes du CEVU (conseil des études et de la vie universitaire) de l'université datant de 2015, un conseil de perfectionnement, réunissant 3 enseignants chercheurs, 3 représentants du monde socio-économique en lien avec les 3 parcours et 3 étudiants de L2, vient d'être mis en place et devait se réunir pour la première fois en début d'année universitaire 2016-2017. La demande récente du label CMI a permis des discussions sur l'organisation de la licence *SVT* et d'apporter des améliorations.

Il n'y a pas de dispositifs d'évaluation de la formation par les étudiants à l'UAPV mais des moyens sont mis en place comme des évaluations individuelles d'UE proposées par certains EC afin d'améliorer leurs contenus. Toutefois, le nombre d'UE concernées par ce dispositif n'est pas renseigné dans le document.

Le dossier d'autoévaluation de la formation transmis met en valeur les points de satisfaction et les points à améliorer. Toutefois dans le document il n'est pas donné d'information concernant la procédure d'autoévaluation.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une licence *SVT* avec trois parcours bien identifiés avec une labellisation FiGuRe.
- Une progression de la formation sur les trois ans bien maîtrisée par les responsables et une équipe pédagogique parfaitement spécialisée.
- La place de la professionnalisation est bien décrite et progressive au cours de la licence, les étudiants ont l'opportunité de faire de nombreux stages (facultatif, obligatoire) au cours de la licence.
- Un fort adossement de la licence à un environnement de recherche de qualité.
- L'existence d'un dispositif spécifique d'aide à la réussite, lié au Plan réussite en licence.

Points faibles :

- Modalités de contrôle des connaissances manquantes dans le dossier et diffusion aux étudiants non satisfaisante.
- Evaluation de la formation et des enseignements par les étudiants, inexistante.
- Suivi partiel des diplômés et absence de données d'insertion professionnelle.
- Absence de suivi des étudiants en termes de compétences (portefeuille d'expériences et de compétences).

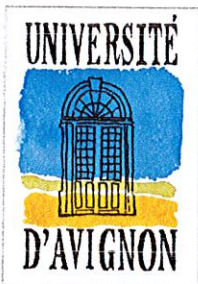
Avis global et recommandations :

La licence *SVT* s'intègre très bien dans le champ de formations *Sciences et agrosciences* de l'UAPV et dans le contexte socio-économique de la région. Cette licence, bien implantée au sein d'un campus porteur dans le domaine des agrosciences, avec 3 parcours bien définis, est parfaitement construite, avec une bonne progression des études sur les 3 ans pour des poursuites d'études en master, en particulier dans le cadre du réseau CMI-FiGuRe. Toutefois, des efforts pour promouvoir les parcours *CMI* devraient être menés pour les rendre plus attractifs et en augmenter les effectifs.

Si les objectifs sont en général atteints avec un bon taux de réussite en L3, le pilotage de la licence pourrait encore être amélioré en termes d'évaluation de la formation par les étudiants, du suivi de compétences des étudiants et d'enquête d'insertion notamment en vue de réduire encore le taux d'échec en L1.

La mise en place d'un conseil de perfectionnement programmée pour la prochaine période d'évaluation devrait être l'occasion de se rapprocher un peu plus du monde socio-professionnel déjà présent, en particulier par la signature de conventions de partenariat.

Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>>

Présidence
Direction Générale des Services

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de
Vaucluse

à

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur – HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

À l'attention de Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du département d'évaluation des formations

Avignon, 27 avril 2017

V/Réf. : DEF-LI180014093 Licence « Sciences de la Vie et de la Terre »

N/Réf. : PhP/JD – 2017-111

**Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de la licence
« Sciences de la Vie et de la Terre », établi par l'HCERES.**

L'équipe pédagogique de la licence « Science de la Vie et de la Terre » a pris connaissance avec un vif intérêt du rapport d'évaluation. Elle souhaiterait formuler quelques éléments de réponse ci-après :

Paragraphe "Effectifs..." :

Il est noté : « 30 % (2012) et 44 % (2014) des étudiants poursuivent en master à l'UAPV, ce qui est peu si on considère l'objectif de la formation de s'inscrire dans le dispositif CMI-FiGuRe »

Nous encourageons les étudiants à poursuivre leur cursus dans les Masters les plus appropriés à leur projet professionnel. Cette situation n'est pas forcément incompatible avec le dispositif CMI-FiGuRe dans la mesure où les étudiants poursuivent dans l'une des 25 Universités du réseau. L'attractivité nationale des MASTER UAPV fait qu'une part importante des étudiants provient également d'autres Universités. Enfin, notons que les chiffres progressent sur trois années avec 30 %, 37 % et 42 % des étudiants de L3 qui poursuivent dans nos Masters en 2013-2015.

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Présidence
Direction Générale des Services
Campus Hannah-Arendt
Site Centre-Ville

74 rue Louis Pasteur – Case 1
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. + 33 (0)4 90 16 25 25
Fax. + 33 (0)4 90 16 25 20
<http://www.univ-avignon.fr>

Paragraphe : Suivi de l'acquisition de compétences

Il est noté : « *Mais aucun élément permettant d'apprécier les modalités de suivi de ces compétences n'est transmis* »

Comme indiqué au paragraphe « 13. Suivi de l'acquisition des compétences » du dossier d'auto-évaluation, une réflexion sur ce thème est menée à l'Université pour aboutir, dans le cadre de la refonte actuelle, à un dispositif permettant une évaluation des compétences des étudiants.



Philippe ELLERKAMP